

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 33 (1996)
Heft: 1248

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine Public DP

JAA
1002 Lausanne

7 mars 1996 – n° 1248
Hebdomadaire romand
Trente-troisième année

En retard d'une guerre

Quand la France avait une armée de professionnels, cette armée était suisse pour une bonne part, forte des régiments *capitulés* de mercenaires helvétiques. Puis la Révolution française découvrit le volontariat (« Ô soldats de l'an deux! ... Ils chantaient, ils allaient/L'âme sans épouvante/Et les pieds sans souliers»). Ensuite la levée en masse donna à Napoléon les moyens de dominer l'Europe. Le XIX^e et le XX^e des Etats-nations, dans une fantastique emprise renforcée sur les individus, généralisa la conscription obligatoire, aboutissant aux inouïs sacrifices humains des deux guerres mondiales. La décision du président de la République française de renoncer à la mobilisation générale et au recrutement militaire de tous les Français a donc une portée historique qui dépasse les frontières de l'hexagone.

En Suisse la remise en question française a été promptement évacuée. On a fait remarquer que le président français avait tiré la leçon des difficultés d'organiser un corps expéditionnaire en Irak ou en Bosnie et qu'il voulait se doter d'une force d'intervention efficace. La Suisse en raison de sa politique de neutralité, même assouplie, ne saurait envisager de telles missions. Enfin, même si la conscription obligatoire n'a pas été inventée par la Suisse, elle a chez nous sa spécificité; «tout Suisse est astreint au service militaire», article constitutionnel; et elle a donné lieu à des transpositions lyriques «chaque enfant naît soldat» ou pratiques, fusil et équipement à domicile. L'armée serait l'expression forte du lien fédéral. Une fois ces rappels faits, plus besoin, nous dit-on, d'analyser la nouvelle doctrine française.

Pourtant nous avons avec la France une longue frontière commune. La capacité militaire de ce voisin fait partie des données stratégiques que nous devons mettre à jour. Mais de surcroît la décision française a pris en compte la modification fondamentale de la défense territoriale. Elle repose d'une part sur un acte de foi en la construction européenne et la réconciliation franco-allemande. D'autre part, elle exclut l'idée que des bataillons, nombreux comme des sauterelles, puissent déferler sur la France: les armées russes ont reculé de plusieurs centaines de kilomètres; elles ne sont pas en situation de rouler jusqu'à l'Atlantique: la

dissuasion nucléaire subsiste. La défense du territoire n'exige donc plus l'intervention massive à la frontière des effectifs drainés par une mobilisation générale.

En Suisse, Armée 95 n'a été qu'un allègement du paquetage. Nous nous en tenons encore au principe de la défense du territoire, conjuguant effectifs massifs et armement lourd à mobilité forte. Nous nous sommes exemptés de toute révision stratégique, sous prétexte qu'il faut savoir prévoir, même l'improbable ou l'imprévisible.

Le problème d'une armée professionnelle n'est pas pour autant d'actualité immédiate, mais bien celui des modalités de la conscription. En gros elle repose sur le schéma suivant. Compte tenu d'une population recrutée très hétérogène, comment la couler dans un même moule et lui faire acquérir des connaissances et des automatismes limités. Le renversement total des perspectives serait de partir de l'hétérogénéité du recrutement (à maintenir) pour chercher après quelques semaines de travail en commun comment exploiter au mieux les aptitudes ou les motivations. La voie militaire pourrait être valorisée par l'acquisition de connaissances plus poussées qu'actuellement. Parallèlement la coopération technique demeure une voie importante. Certes, pour être efficace, elle exige une formation professionnelle pointue, un encadrement, des structures d'accueil. Mais le recrutement-orientation serait l'occasion de la mise au point de cette préparation logistique, les missions pouvant être accomplies plus tard et non pas immédiatement à vingt ans. Même si, avec le plus grand soin, il faut éviter toute apparence de corvée ou de marché gris, des tâches intérieures sont envisageables dans la mesure où elles ne peuvent être accomplies, faute de financement.

L'obligation de servir est la reconnaissance forte d'appartenance à la nation. Mais l'exclusif service militaire n'apparaît plus adapté quant aux effectifs et au coût à la situation stratégique européenne. Le recrutement vécu en commun par une classe d'âge devrait être une sorte d'orientation générale débouchant, pour utiliser une image scolaire, sur la voie militaire, sur la coopération technique à l'étranger ou sur des missions intérieures.

Difficile, mais nécessaire révision de la monoculture militaire. AG